

**COMPTE - RENDU**  
**Conseil Municipal de la Commune de**  
**Challes les Eaux (Savoie)**  
**Du 21 janvier 2010**  
**A 20 h 00**  
**(Salle Marcel Fournier)**

L'an deux mille dix et le vingt et un du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Challes-Les-Eaux, convoqué le 13 janvier deux mille dix, par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la salle Marcel Fournier, sous la présidence de Daniel GROSJEAN, Maire de Challes-Les-Eaux.

Vingt-sept conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à vingt heures,

Etaient présents :

Daniel GROSJEAN, Véronique ALESSANDRINI, Michel ARNAUD, Bernard BILLARD, Marilyn SANCHEZ BIZIEN, Roland CASUBOLO, Pierre COLIN, Danièle D'AGOSTIN, Julien DONZEL, Patrick ESTEVE, Jeannette EXCOFFON, Béatrice FAURE, Jacques FERRARIS, Bruno FOREST, Joëlle FORESTIER, Ginette GRUNENWALD, Jean-Yves JACQUIER, Jean-Paul LACROIX, Karima LEGRAND, Marie-Christine LOPEZ, Françoise MOIRET, Claude MULLER, Jean-Pierre PASSIN, Chantal SICLARI, Gisèle TRIBOULET.

Pouvoirs :

Véronique BOUTEMY donne pouvoir à Roland CASUBOLO  
Sonia STEBLER donne pouvoir à Marie-Christine LOPEZ

Secrétaire de séance :

Pierre COLIN.

En introduction de la séance, le Conseil municipal à la majorité (moins 5 voix contre) décide de ne pas modifier le compte rendu de sa séance du 22 décembre 2009, modification qui avait été sollicitée par le groupe Agir pour Challes. En effet la majorité du Conseil municipal considère que l'intervention du groupe Agir pour Challes concernant « *l'ensemble des aménagements de rénovations publics et privés qui sont à réaliser dans l'aménagement du centre ville, doivent s'inscrire dans la réflexion engagée depuis 2004 sur le maintien du caractère thermal et patrimonial de la Commune* », a bien été inscrite dans le compte rendu en questions diverses.

Le Maire insiste sur le fait que la commune depuis plusieurs mandats de l'équipe majoritaire actuelle oriente sa politique de développement de la commune en préservant le caractère thermal de la Station et son patrimoine. Orientation inscrite dans l'élaboration du plan local d'urbanisme. La majorité du conseil municipal n'a pas attendu les conseils de la minorité pour s'orienter en ce sens.

## **1) Casino de Challes les Eaux : approbation avenant au cahier des charges**

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver l'avenant n° 7 au cahier des charges du casino pour modifier deux articles :

- L'article 1<sup>er</sup> du cahier des charges permettant de considérer d'une manière plus générale les jeux admissibles au Casino de Challes les Eaux « *Les jeux pratiqués au Casino de Challes les Eaux pourront être, selon les besoins de l'exploitant, tous ceux prévus par la législation et la réglementation en vigueur, sous réserve de l'autorisation ministérielle correspondante* »
- L'article 4 du cahier des charges permettant de définir comme chaque année les sommes consacrées par le Casino dans un compte dénommé le compte 471 à des travaux d'investissement visant à la création de nouvelles installations, à l'amélioration des installations existantes, à l'équipement et à l'embellissement des abords du casino relevant du domaine public communal ou du domaine privé du casino pour en renforcer le caractère attractif. *Les sommes consacrées au titre du compte 471, pour l'exercice comptable, seront affectées*
  - *Pour moitié à des travaux d'investissement de la Commune de Challes les Eaux. Les travaux seront réalisés au plus tard au cours de l'année qui suit l'exercice comptable du Casino, donc en 2011. Les travaux concernent la restructuration du Centre ville, plus particulièrement proches du Casino.*
  - *Pour moitié à des travaux d'investissement du Casino de Challes les Eaux consistant en des travaux d'aménagement intérieur de salles de jeux traditionnels. Les travaux pouvant être réalisés dès le début de l'exercice comptable du Casino de Challes les Eaux se situant du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010.*

## **2) Aménagement du Centre ville : Lancement consultation promoteurs - Demande de subventions contrat thermal – Lancement procédure Modification du Plan d'occupation des sols (POS) pour la ZAC du centre ville**

Le document présentant l'avant projet général de plan de composition paysagère validé le 25 novembre 2008 par le conseil municipal et l'avant projet de décembre 2009 a été présenté au Conseil municipal le 15 décembre 2009 en séance privée et approuvé à l'unanimité le 22 décembre 2009 en séance publique.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve

- Le lancement de la consultation de bailleurs sociaux pour le démarrage du programme de logement social sur le secteur Marcel Fournier et la consultation de promoteurs constructeurs pour le programme de logements libres et sociaux sur le secteur Ilot central 1<sup>ère</sup> tranche situé entre les avenues de Chambéry - Pillet - Béatrice de Savoie. Les conditions juridiques précises qui seront demandées aux promoteurs et bailleurs sociaux seront exposées dans une prochaine réunion du Conseil municipal.
- La procédure de modification du POS pour que les documents d'urbanisme soient compatibles à la constructibilité, sans attendre la fin de procédure de réalisation du PLU. Un travail de fonds a été entrepris avec les services de la Direction Départementale des territoires (ex DDE – DDEA) et l'équipe de maîtrise d'œuvre pour déterminer les adaptations du règlement aux constructions prévues dans le cadre de la ZAC.
- La demande de subvention auprès du Conseil général de la Savoie pour aider la commune au financement des travaux publics dans le cadre de l'aménagement du centre ville, au titre du contrat thermal 2009 – 2013.

### **3) Finances publiques**

Versements d'acomptes de subventions aux associations suivantes :  
Musique – Amicale du personnel – Challes les Eaux Basket.

### **4) Réaménagement de l'ancienne école élémentaire pour extension de la mairie et locaux associatifs**

L'aménagement du centre ville va démarrer sur le secteur haut de Pillet par le réaménagement de l'ancienne école élémentaire pour extension de la mairie et locaux associatifs. Afin de pouvoir reloger les associations, aménager une salle de conseil municipal et bureaux supplémentaires, et rendre accessibles les locaux aux handicapés, une esquisse d'aménagement a été élaborée par un architecte après consultation de trois cabinets, dans l'ancienne école élémentaire jouxtant la mairie. L'esquisse d'aménagement des locaux a été présentée aux élus lors de la réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le principe des travaux à la majorité (5 abstentions du groupe minoritaire)

Une consultation d'architectes est lancée pour une étude de réalisation des travaux qui devraient démarrer au cours de l'été 2010.

Le conseil approuve également les demandes de subventions possibles auprès des organismes.

### **5) Personnel territorial de la commune**

Pour être conforme à la réglementation une délibération est nécessaire pour redéfinir les conditions de travail à temps partiel du personnel territorial.

### **6) Programme de Logements sociaux au centre ville**

Une information est donnée aux élus sur les perspectives de démarrage de l'opération de construction des 30 logements sociaux rue Dénarié et Avenue de Chambéry : Démolition des bâtiments courant mars 2010. La construction devrait démarrer en juin 2010 pour s'achever septembre octobre 2011.

### **7) Questions diverses**

- Le maire a bien pris en compte la demande du Groupe Agir pour Challes pour la mise en place de la Commission handicap, sachant que les prévisions d'accessibilité des bâtiments et voies publiques sont en cours d'étude.
- Le diagnostic agricole joint au dossier d'élaboration du Plan local d'urbanisme est consultable en mairie par tout élu du Conseil municipal
- Couloir écologique : Le principe du tracé est en accord avec Métropole Savoie. Mais attente des décisions officielles.
- Béatrice FAURE, nouvelle élue de la minorité du Conseil municipal est intégrée aux comités de pilotage de l'aménagement du centre ville et du Plan local d'urbanisme en remplacement de Maurice MEUNIER, démissionnaire.
- En accord avec le règlement interne de Chambéry métropole, les membres des commissions intercommunales ne peuvent être nommés qu'après proposition des communes concernées.

Challes les Eaux, le 26 janvier 2010  
Le Maire,  
Daniel GROSJEAN,

